

## METTRE EN PLACE UN PLAN DE CONTINUITÉ D'ACTIVITÉ

Référence :	Durée :	Niveau :	Modalités :	Tarifs :
AA369	2 jours - 14 h	Perfectionnement	Présentiel ou à distance	1360,00 €

### LIEUX ET DATES :

#### PARIS

- Du 19/11/2025 au 20/11/2025

### OBJECTIFS

- Adopter une démarche méthodologique permettant l'élaboration concrète d'un PCA
- Faciliter une telle démarche, par la délivrance de conseils et de bonnes pratiques
- Constituer une aide à la préparation d'un éventuel projet de certification ou de demande de fournisseurs (par exemple assureurs vis-à-vis de courtiers dans le cadre d'autorisations de souscription ou de gestion sinistres)

#### Information complémentaire :

Toutes nos sessions sont désormais disponibles en présentiel ou à distance.

Vous souhaitez suivre une formation à distance ?

Inscrivez-vous à la session et indiquez-nous la modalité de participation que vous souhaitez par mail à [mo-inscriptions@ifpass.fr](mailto:mo-inscriptions@ifpass.fr)

Pas de date disponible ? contactez-nous à [mo-inscriptions@ifpass.fr](mailto:mo-inscriptions@ifpass.fr)

**Consultez le taux de satisfaction de nos formations**  
**[ici >>](#)**

## POINTS FORTS

### **Modalités pédagogiques :**

**Fournir l'ensemble des éléments à prendre en compte pour construire et suivre l'efficacité d'un PCA.**

### **Formateur(s) :**

**Cette formation est animée par un professionnel de l'assurance dommages entreprises, formateur expert de l'Ifpass.**

## PROGRAMME

### A. Introduction

1. Pourquoi organiser la continuité des activités ?
2. Quelques chiffres
3. Crises et PCA

### B. Comment lancer une démarche PCA ?

1. Pré-requis dans l'entreprise
2. Norme ISO et vocabulaire correspondant
3. Quantifier le niveau du besoin de continuité

### C. Construction du PCA

1. Quels scénarii prendre en compte ?
2. Définir les objectifs de continuité en mode dégradé
3. Déterminer les exigences sur les ressources nécessaires au PCA

### D. Mise en œuvre du PCA

1. Gestion de crise et PCA
2. Déclenchement du PCA
3. Suivi du PCA

### **Validation des acquis :**

- **Évaluation des acquis de la formation par des cas pratiques, exercices, QCM.**
- **Questionnaire d'évaluation à chaud proposé à la fin du stage.**
- **Une attestation sera remise au stagiaire à la fin de la formation.**

### **Personnalisation parcours :**

**Un questionnaire préparatoire sera remis en amont de la formation au participant lui permettant de faire remonter auprès du formateur ses attentes et besoins spécifiques.**

## PUBLIC

Intermédiaires (agents - courtiers)  
Experts dommages aux biens  
Souscripteurs risques d'entreprise  
Inspecteurs sinistres dommages aux biens  
Risk-managers

**Nos formations sont accessibles aux candidats en situation de handicap :** L'IFPASS met en place des aménagements techniques ainsi qu'un accompagnement humain adapté en fonction du besoin du candidat.

[Veuillez consulter notre fiche d'information sur l'accueil des personnes en situation de handicap - ici](#)

## PRÉ-REQUIS

Cette formation ne nécessite pas de prérequis spécifiques.

### **Modalité d'accès :**

- Les préinscriptions se font en ligne sur notre site ou par mail à [mo-inscriptions@ifpass.fr](mailto:mo-inscriptions@ifpass.fr) au moins 1 jour avant le début de la formation.
- Toutes les démarches administratives et financières doivent être réglées avant le début de la formation. Veuillez noter qu'en cas de demande de financement à un organisme financeur, la démarche de prise en charge est à réaliser par le candidat ou l'entreprise et doivent être réalisées à l'avance
- Les formations sont confirmées 3 semaines avant le début de la formation.

## TARIFS ET FINANCEMENTS

1360,00 €

Exonérés de TVA

## CONTACT

[mo-inscriptions@ifpass.fr](mailto:mo-inscriptions@ifpass.fr) / [01 47 76 58 70](tel:0147765870)

Généré le 23/02/2025 à 00:04